

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

Mars 2017



Agenda : 19 et 20 avril 2017 – Urbanisme rural



Mercredi 19 avril 2017



Rencontre SCoT et transpositions pertinentes des chartes de Parcs naturels régionaux

Maison des Territoires – Pole Joubert – 22 rue Joubert- 75009 Paris

Lien pour y accéder : <http://www.fedescot.org/images/pdf/Accs%20FdSCoT.PDF>

9h30 Accueil des participants.

10h Ouverture par Michel Heinrich Président de la Fédération nationale des SCoT et Michaël Weber Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

10h15 Présentation de la note et transposition pertinentes des chartes de Parcs naturels régionaux : un exercice d'intelligence collective par Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs et Romain Prax, directeur de la Fédération des SCoT. Echanges avec la salle.

11h Vraies et fausses perspectives de la bonne intelligence entre Parcs et Schémas ? par Martin Vanier, géographe, auteur de Demain les territoires

12h Déjeuner sur place.

13h30 SCoT/Parc, une intervention conjointe pour rendre l'urbanisme opérationnel par Simon Paillet (sous réserve) chargé de mission urbanisme et paysage au Parc du Massif des Bauges et Etienne Pilard (sous réserve), qui est élu au SCoT de Métropole Savoie et au Parc du Massif des Bauges. (sous réserve) Echanges avec la salle.

14h15 SCoT/Parcs, un partenariat au service de la qualité paysagère par Clémentine Lhuillier chargée de mission SCoT au Parc naturel régional Livradois-Forez. Une personne de Clermont-Communauté (sous réserve). Echanges avec la salle.

15h SCoT/Parc, une coopération dès l'amont pour identifier ensemble les dispositions pertinentes par Stéphane Bois Directeur Général du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (sous réserve) et Virginie Benoit chargée de mission urbanisme durable, écohabitat, paysages au Parc naturel régional de Brière.

15h45 – Synthèse de la journée et conclusions.

16h15 – Fin de la journée.

Lien inscription : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/11727>

Contact : 01 44 90 86 36 Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr



Emergence des PLUi dans les Parcs naturels régionaux Jeudi 20 avril 2017



Rôle des Parcs naturels régionaux dans l'émergence et le suivi d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Fédération des Parcs naturels régionaux de France – 9, rue Christiani 75018 Paris – Métro Barbès-Rochechouart (lignes 2 et 4) - Code porte : 5A71B9

9h30 Accueil des participants.

10h Ouverture par Pierre Weick directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

10h10 Le cadre national et ses avancées par Guennolé Poix, chef de projet Club PLUi, du ministère du logement et de l'habitat durable. Echanges avec les participants.

11h Une démarche intermédiaire : Accompagner l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme collectif par Patrick Cohen architecte du patrimoine, chargé de mission « Service Urbanisme, Paysage, Architecture & Patrimoine » au Parc naturel régional du Luberon. Echanges avec les participants.

12h30 Déjeuner sur place.

14h00 Le rôle du Parc naturel régional dans la phase de démarrage : Participer à l'élaboration de la méthode de gouvernance et à la rédaction du cahier des charges.

14h30 Comment traduire le projet de territoire de la charte dans un PLUi ? Echanges et débat.

15h Un porter à connaissance qui diffère d'un Plan Local d'Urbanisme « classique » : changement d'échelle, prise en compte des unités paysagères, continuités écologiques, bassin de vie, déplacements, choix dans les stratégies de revitalisation des centres-bourgs. Echanges et débat.

15h30 Les modalités techniques et méthodologiques pour accompagner et suivre un PLUi : Transmission des données, explications, visites de terrain, suivi et accompagnement tout au long des études conduites, amener les élus et les techniciens sur d'autres territoires. Echanges et débat.

16h20 – Synthèse de la journée et conclusions.

16h30 – Fin de la journée.

Lien inscription :
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/node/12029>

Contact : 01 44 90 86 36 Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Le paysage est un méthode



Le paysage, cette « partie de territoire telle que perçue par les populations »¹ est une méthode de projet, parce qu'il

conjugue la dimension factuelle du territoire dans sa géographie et son histoire, avec les perceptions (sensibles) que l'on en a et les représentations (culturelles) que s'en font LES populations, dont le pluriel affirme la diversité des représentations, les conflits potentiels (intérêts divergents parfois) et donc le débat. Concevoir un projet urbain, un PLU ou un SCOT, « par » le paysage appelle à mobiliser ces trois dimensions de projet : la connaissance géographique intégrant les usages et les économies du territoire, l'inventaire des perceptions sensibles et notamment visuelles que l'on en a (points de vues, silhouettes, sensibilités visuelles, points focaux, etc.), et la valeur culturelle que chacun, dans la diversité qui le distingue des autres, confère à telle ou telle partie du « paysage » et de ses composantes. Le débat est donc central dans la démarche du projet de paysage: la co-construction entre l'ensemble des acteurs (habitants, acteurs économiques, représentants des puissances publiques, etc.) en est le principe moteur. C'est tout l'enjeu du « Plan de paysage » que de réunir, l'ensemble de ces acteurs (l'agriculteur et le forestier, l'ingénieur des routes et le maçon, l'architecte et l'association de patrimoine, le jeune et le retraité, etc.) afin d'en poser le « diagnostic partagé » sur la base de laquelle se fonderont les grands axes de ce projet de paysage (et de territoire) ainsi que le programme d'actions qui le met en œuvre.

Parmi ces actions (chacune portée par l'acteur concerné) de mise en œuvre d'une vision partagée de l'avenir de ce territoire, le document de planification (SCOT ou PLU (i)) qui en est une traduction spatiale et réglementaire.

Mais un PLU, un SCOT sans projet ni programme d'actions porté par chaque gestionnaire ou producteur du nouveau paysage n'est qu'un règlement, pas une dynamique. C'est cette dynamique qu'apporte le « plan de paysage » qui doit répondre à tous les enjeux contemporains tels la transition énergétique, les mixités fonctionnelles et sociales des nouveaux quartiers, le développement de l'agro écologie ou la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Le paysage comme méthode est une démarche factuelle, concrète, démocratique, sensible et culturelle.

Sébastien GIORGIS
Architecte DPLG - Paysagiste FFP –
Urbaniste FU
Paysagiste-Conseil de l'État
Membre du Comité Scientifique
International de l'ICOMOS – Cultural
Landscapes
et administrateur d'ICOMOS France,

Fondateur du Réseau Euro-Méditerranéen
de la Ville et des Paysages VOLUBILIS
<http://www.volubilis.org/>
et membre fondateur du Collectif PAP,
Paysages de l'Après Pétrole

¹ Définition établie par la Convention Européenne du Paysages et reprise dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

Belle ouvrage sur l'espace public dans les Pyrénées catalanes



Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale proposent des formations pratiques sur l'embellissement des espaces publics. Suite à un premier chantier pilote en 2014, le Parc naturel régional a choisi de nouveaux chantiers par le biais d'un appel à projet auprès des communes, et assure la conception des aménagements. La réalisation est assurée par une équipe motivée d'agents ou d'habitants, et un formateur qui transmet des principes d'aménagement durables : végétaux locaux, pierre sèche, paillages... Une bonne occasion pour se retrouver, échanger les bonnes pratiques et revaloriser des espaces parfois un peu délaissés...

Un petit film a été réalisé sur l'un de ces chantiers. Ci-après le lien internet pour le visionner : <https://www.youtube.com/watch?v=lyhLzl7Uaro>



Lucie JULIEN
Chargée de mission Paysage et Urbanisme
Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
Tel : 04.68.97.75.70 - ligne directe
Tel : 04.68.04.97.60 - Fax : 04.68.04.95.22
<http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr>

Entre perceptions et aspirations



En continuité de la rencontre du 11 janvier dernier, un second temps d'échange intitulé « Entre perceptions et aspirations des populations en matière des paysages », a eu lieu au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le 1^{er} mars. Quelques Parcs étaient présents.

Jérémie Choukroun du Parc naturel régional des Causses du Quercy a apporté son témoignage sur les questions de participation, notamment sur le suivi spécifique des démarches du paysage par un groupe d'habitants.

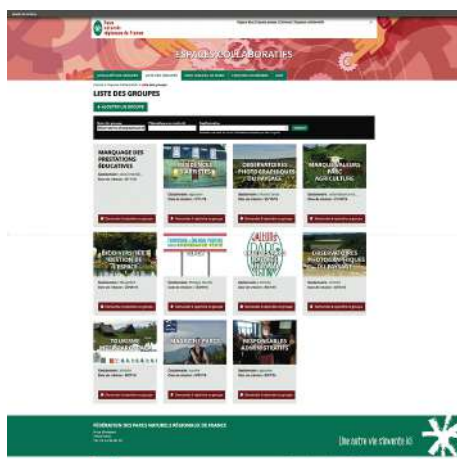
L'une des approches à retenir particulièrement est celle conduite par la ville de Nantes, qui redéfinit son paysage et contribue à faire évoluer son cadre de vie à partir du dialogue établi avec les habitants.

Une autre approche présentée à mentionner, est celle de la communauté d'agglomération de la ville de Blois qui dans son organigramme technique, a placé une paysagiste au carrefour des compétences, garantissant ainsi une transversalité de la discipline.

Nicolas Sanaa Fédération des Parcs naturels régionaux de France 01 44 90 86 36
Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Mise en réseau des observatoires photographiques du paysage

Dans le cadre de la création de son réseau social d'entreprise, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé un espace relatif aux Observatoires Photographiques du Paysage.



Conçu en vue de capitaliser l'expérience des Parcs et de les aider à poursuivre leur mise en réseau autour de ce thème, il aura pour fonction de contribuer à optimiser l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les Parcs naturels régionaux.

Suite à la définition d'une nomenclature destinée à faciliter le renseignement des informations dans la base de données (méthodes, pratiques, techniciens de Parcs en charge de l'OPP) testée auprès de 2 Parcs pilotes (Parc du Pilat et Parc des Vosges du Nord) cet espace devrait être accessible au réseau d'ici le mois d'avril.

Anne Badrignans paysagiste badrignans.anne@gmail.com 06 86 96 77 16

Appel à candidatures PLUi 2017

À l'aube de la généralisation du transfert de compétences, prévu au 27 mars 2017, le Ministère du Logement et de l'Habitat durable poursuit l'accompagnement des EPCI dans leur démarche de PLUi en lançant un nouvel appel à candidatures.

Il récompensera cette année une quinzaine de lauréats pour leurs démarches de PLUi exemplaires.

Les prix seront attribués au regard de deux catégories :

- Catégorie 1 : démarches d'élaboration de PLUi en cours (dotation pouvant aller jusqu'à 50 000 euros par projet)
- Catégorie 2 : démarches d'élaboration de PLUi abouties (dotation globale estimée entre 100 000 et 200 000 euros permettant d'accompagner les élus dans la valorisation de leur PLUi)

Les candidatures seront à remettre avant le 15 avril 2017.

Pour plus de précisions sur les modalités de participation, rendez-vous sur la page dédiée : <http://www.logement.gouv.fr/appel-a-candidatures-plui-2017>

Les DDT(M) du département siège de l'EPCI sont les interlocuteurs des communautés sur ce sujet.

Guennolé Poix chargé de mission-Chef de projet Club PLUi - DGALN/DHUP/QV3
Courriel. Guennole.Poix@developpement-durable.gouv.fr

Appel à projet Alimentation et paysage, même si l'intitulé est autre...

Environnement : Ecosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche-action

La Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France ont le plaisir de vous informer de l'ouverture de l'appel à projets "Ecosystèmes, agricultures et alimentation" 2017 destiné au financement de projets de recherche-action.

Cet appel à projets propose aux acteurs locaux et aux chercheurs de s'associer pour favoriser la transmission des connaissances, des savoirs paysans aux savoirs académiques.

L'objectif est de tester, mettre en œuvre, capitaliser et diffuser des expérimentations locales de productions alimentaires, détachées de leur contexte technique et professionnel et intégrées dans des projets d'aménagement du territoire en lien avec les usagers et les consommateurs finaux. Les critères de sélection, modalités de soutien et constitution du dossier sont précisés dans la plaquette de présentation. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet de la Fondation De France, rubrique Trouver un financement ou Environnement/Alimentation.

Il devra être retourné complet exclusivement par courriel à environnement@fdf.org

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 03 juin 2017 minuit.

Contact : Thierry Gissingier

Paysages de l'après pétrole et élections présidentielles

La Fédération des Parcs naturels régionaux est partenaire d'une lettre envoyée par le collectif des paysages de l'après-pétrole à tous les candidats à l'élection présidentielle. Voici le texte :

ÉLECTIONS NATIONALES DE MAI-JUIN 2017 LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS

Réchauffement climatique, perte de biodiversité, cohésion sociale mise à mal, développement économique en panne, la France fait face aujourd'hui à une accumulation de défis. Pour les relever et réussir ensemble les transitions nécessaires, un processus conviant toutes les énergies citoyennes est indispensable. Les associations et organismes soussignés constatent que de nombreux territoires ont adopté avec succès des solutions d'aménagement alliant sobriété énergétique, gestion responsable des ressources naturelles, développement économique et progrès social à partir d'approches paysagères attentives aux potentiels de chaque territoire. C'est pourquoi les organisations soussignées proposent de mettre le paysage à l'ordre du jour des échéances politiques nationales pour réussir les transitions économiques, sociales et environnementales sur les territoires. Chaque région possède des singularités naturelles et humaines qui, reconnues et valorisées, contribuent à la mise en oeuvre de solutions multifonctionnelles. Les richesses énergétiques que chaque territoire possède en propre peuvent améliorer son autonomie énergétique. Les potentiels agronomiques particuliers de chaque terroir peuvent être mis en valeur par une restructuration du parcellaire au service d'une agroécologie adaptée. En se fondant sur les spécificités géomorphologiques qui ont présidé à son implantation, chaque ville peut adopter des modes de transport et d'habiter plus économes en temps, en énergie et en argent, et aussi plus sûrs et plus agréables. Les approches paysagères appellent la participation des populations, enrichissant les solutions d'experts et les adaptant aux réalités locales. L'exigence de beauté auxquels nos concitoyens sont sensibles ne constitue pas une contrainte séparée, mais incarne la fierté d'une population qui s'implique dans l'élaboration des projets d'aménagement durable de son territoire afin d'y édifier un avenir plus harmonieux. Les associations et organismes soussignés attendent donc des législateurs et de l'exécutif intronisés cette année les 10 mesures suivantes : Le Collectif a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de

transition vers un développement durable.

www.paysages-apres-petrole.org

contact@paysages-apres-petrole.org

1. Définir et adopter d'une stratégie nationale du paysage, facilitatrice des transitions en cours et en phase avec les engagements pris lors de la signature de la Convention Européenne du Paysage.

2. Transition énergétique et environnementale : adjoindre une dimension paysagère dans les « plans climat air énergie territoriaux » et généraliser les plans-guides paysagers annexés aux Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET).

3. Ressources naturelles : mettre en oeuvre la trame verte et bleue à l'échelle locale en la fondant sur les structures paysagères identifiées dans les atlas de paysages. Prévoir que les aides des agences de l'eau comportent des clauses paysagères.

4. Urbanisme et de aménagement du territoire : généraliser les plans de paysage comme fil directeur stratégique des documents de planification urbaine et territoriale.

5. Agriculture et forêt : assurer la sauvegarde des terres agricoles et forestières et engager une restructuration du foncier au service d'une agroécologie garantissant les fonctions alimentaires, environnementales, énergétiques et paysagères de l'agriculture.

6. Mobilité et transports : chaque projet d'infrastructure de transport devra affiner sa dimension paysagère et les modes de déplacements doux permettre la découverte du paysage et la rendre agréables.

Pour accompagner ces politiques et se donner les moyens de leur mise en oeuvre :

7. Élaborer un plan d'action pour l'éducation au paysage et la recherche

8. Mettre en place des formations aux démarches paysagères dans les cursus des professionnels de l'aménagement, et doubler le nombre de professionnels de la conception paysagère ; promouvoir leur intervention comme conseils dans la fonction publique territoriale ainsi que dans les organismes publics chargés de la ville, de l'agriculture et de la forêt.

9. Reconnaître les Régions comme cheffes de file des politiques paysagères.

10. Créer une banque de références sur les politiques et réussites paysagères dans les espaces sous statuts ou labels de protection (grands sites, parcs, sites patrimoniaux remarquables, forêts d'exception, conservatoire du littoral, AOP etc.).

Publications



Les actes de la Rencontre nationale sur la revitalisation des centres-bourgs par la culture. Cette publication fait suite au colloque qui s'est déroulé à Paris le 4 novembre 2016. Il est l'occasion de revenir sur les exemples de reprise d'une dynamique locale dans le centre des villages à partir d'un projet qui associe la dimension culturelle

Voici le lien pour télécharger le document :

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/actes_4_novembre.pdf



Les actes du Congrès 2016 sont enfin disponibles !! Souvenez-vous, il y avait un atelier Vivre le paysage. Cette publication contient également de très bons textes, notamment sur le lien entre homme/nature.

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/actes-du-congres-2016-homme-nature-le-contrat-en-question-les-reseaux>

Pour le plaisir

